

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE, DE MARTINIQUE, DE GUADELOUPE ET DE MAYOTTE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n° 2024-664 du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 25 octobre 2024, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

Spécialité PNEUMOLOGIE (classement par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	BARRY	Alpha Oumar
2	NGOIE WA MBAYO	Junior
3	OUEDRAGO	Armel
4	SAIDI BRAHIMU	Stanislas
5	SYLLA	Mohamed Lamine Aly
6	YATTA	Kossi Yatta

Cette liste est valable 18 mois

Mamoudzou, le 29 octobre 2024

Le Président des commissions
territoriales d'autorisation d'exercice

Patrick BOUTIE
Direction de l'offre de soin et
de l'autonomie
Agence Régionale de Santé de Mayotte

